



971-219711322-20260507-1-BF

Réception par le Préfet : 07-05-2026

**Ville de TROIS-RIVIÈRES**

Publication le : 07-05-2026

Séance du 25 Avril 2026

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE : LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ**  
**DÉPARTEMENT DE LA GUADELOUPE**  
**ARRONDISSEMENT DE BASSE-TERRE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2026**

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Procurations
29	29	00
Vote		
<b>À LA MAJORITÉ</b>	Pour : 22	
	Contre : 07	
	Abstentions : 00	

L'an deux mille vingt-six, le Samedi Vingt Cinq à 08 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la salle des Délibérations de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis FRANCISQUE, Maire, pour la tenue de sa troisième session de l'année.

**Convocation du Conseil Municipal**  
en date du :

**10 Avril 2026**

Élus	Présent	Absent	Procuration	Élus	Présent	Absent	Procuration
FRANCISQUE Jean- Louis	X			BULGARE Jean-Claude	X		
MOCKA Jocelyne	X			ROMUALD Michel	X		
MAMBOLE MAILLEFORT Kevin	X			TOLY Marie-Pierre	X		
SAINT-VAL Marie-Agnès	X			COSPOLITE Jean-Pierre	X		
SACILE Serge	X			CHRISTOPHE Annie	X		
FARAJE Fabienne	X			DAMAS Marie-Pierre	X		
NOËL Jean-Philippe	X	X arrivé à 09 H 00		SINIVASSIN Maryline	X		
EDOUARD Sandrine	X			MAGLOIRE Annie	X		
DUFLO Rémi	X			RADDAS Marie-Josée	X		
TREFLE Sylviane	X			DARMALINGON Charly	X		
MALINUR Francis	X			ZELIN Véronique	X		
EUGÉNIE Gilberte	X			HATCHY Claude	X		
CALISE Nazaire	X			FAUSTA Jimmy	X		
MARCIN Marie-Claude	X			CHAPITEAU Frédéric	X		
RUFFE Michel	X				29	00	00

*Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal. Madame ÉDOUARD Sandrine a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.*

**D\_20260425-31**  
**EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE POUR L'EXERCICE**  
**2026**

**VU le Code général des collectivités territoriales ;**

**VU le débat sur les orientations budgétaires, assorti du rapport correspondant, qui s'est déroulé lors de la séance du Conseil municipal du 18 avril 2026 ;**



# Ville de TROIS-RIVIÈRES

Séance du 25 Avril 2026

Publication le : 07-05-2026

VU le règlement budgétaire et financier adopté par délibération n° D-20260418-08 du Conseil municipal du 18 avril 2026 ;

VU l'avis de la commission financière rendu le 24 avril 2026 ;

VU le projet de Budget primitif présenté par Monsieur le Maire de la ville de Trois-Rivières pour l'exercice 2026, lequel s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit ;

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire ;

DÉPENSES			RECETTES		
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Chap.	Libellés	Montant	Chap.	Libellés	Montant
011	Charges à caractère général	3 679 500,00	013	Atténuation de charges	425 000,00
012	Charges de personnel	7 000 000,00	70	Produits de services, du domaine	560 000,00
014	Atténuation de produits	19 000,00	73	Impôts et taxes	6 068 000,00
65	Autres charges de gestion courante	1 554 285,00	731	Fiscalité locale	4 193 000,00
66	Charges financières	222 844,43	74	Dotations subventions	2 204 400,00
67	Charges spécifiques				
68	Dotations aux Provisions	220 000			
023	Virement à la section d'Invest.	565 270,57			
042	Opération d'ordre de transferts entre sections	189 500,00			
<b>Total Fonctionnement</b>		<b>13 450 400,00</b>	<b>Total</b>		<b>13 450 400,00</b>
SECTION D'INVESTISSEMENT					
16	Emprunts et dettes assimilées	484 000,00	10	Apports- dotations- réserves	
20	Immobilisations incorporelles	50 000,00	13	Subventions d'investissement	
21	Immobilisations corporelles		021	Virement de la section de F.	565 270,57
23	Immobilisations en cours	170 770,57	040	Opération d'ordre de transferts entre section	189 500,00
001	Solde d'exécution reporté				
<b>Total Investissement</b>		<b>754 770,57</b>	<b>Total</b>		<b>754 770,57</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>14 205 170,57</b>	<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>14 205 170,57</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DÉCIDE À LA MAJORITÉ**  
**soit 22 voix POUR et 7 voix CONTRE**

**Article 1 : D'ADOPTER** le Budget Primitif de l'exercice 2026 de la ville de Trois-Rivières, ainsi que les crédits qui y sont inscrits :

- pour la section d'investissement, vote au niveau du chapitre, sans vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement »;
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- avec un taux de fongibilité fixé à 7,5 %, en fonctionnement et en investissement.

**Article 2 : DE CHARGER** Monsieur le Maire d'exécuter la présente délibération qui sera transmise à Monsieur le Préfet de la Région Guadeloupe.

Fait et délibéré à Trois-Rivières, le 25 Avril 2026.

Au registre suivent les signatures

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe qui peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens » accessible par le site internet «www.telerecours.fr »



Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire, Président de séance,  
Jean-Louis FRANCISQUE